

**Établissement public foncier de Loire-Atlantique**  
Établissement Public Foncier Local  
11, rue Arthur III  
44200 NANTES

**Décision de préemption n° 2026-051**  
**EXTRAIT**

**Le directeur,**

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme régissant les Établissements Publics Fonciers Locaux ;
- VU** la création de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique le 17 juin 2012, et son assemblée constitutive en date du 3 juillet 2012 ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique en date du 19 octobre 2017, désignant Monsieur Jean-François BUCCO en qualité de directeur dudit établissement ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 19 octobre 2022, portant délégation à Monsieur Jean-François BUCCO, directeur de l'établissement, de l'exercice des droits de préemption et de priorité définis dans le Code de l'Urbanisme, par délégation de leurs titulaires ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique n° 2026-CA1-03 du 4 février 2026, portant renforcement temporaire des délégations à Monsieur Jean-François BUCCO susnommé.

**Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant :**

<b>Adresse du bien</b> THOUARÉ-SUR-LOIRE (44470) 9 bis place de la République				
<b>Liste des biens</b>				
Commune	Section	N° de parcelle	Adresse	Superficie parcellaire
THOUARÉ-SUR-LOIRE	BA	038	9 bis place de la République	42 m <sup>2</sup>
<b>Délégation à l'Établissement public foncier</b> La décision de Nantes Métropole n° 2026-169 du 18 février 2026 portant délégation ponctuelle du droit de préemption à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique à l'occasion de l'aliénation de la propriété indiquée ci-dessus sise à THOUARÉ (44470) 9 bis place de la République.			<b>Date de décision de préemption</b> 7 avril 2026	

À Nantes, le 8 avril 2026,

Pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique,  
Le Directeur,

  
Jean-François BUCCO